

## ANNEXE II : DEFINITIONS DES MOTS-CLES

### **APATRIDE :**

Substantif et adjectif provenant du grec *apatridos*, « privé du pays de ses ancêtres ». Le terme apparaît à la fin des années 1920 pour désigner un individu sans État. Le terme entre peu après dans le vocabulaire juridique avec le sens de « personne sans nationalité, aucun État ne le considérant comme ressortissant ». Peut être utilisé pour évoquer des groupes ou des populations qui ne possèdent pas les traits spécifiques de la patrie ou de la nation<sup>346</sup>.

### **DEPORTATION :**

n. f. (lat. *deportatio*). Dr. Peine consistant en un exil dans un lieu déterminé<sup>347</sup>.

### **ETRANGER :**

Adj. (de *étrange*). Qui n'est pas du pays : *Nations, Puissances étrangères*<sup>348</sup>.

### **EXIL :**

n. m. (lat. *exsilium*). Expulsion de quelqu'un hors de sa patrie. Obligation de vivre hors d'un lieu quelconque ou dans un lieu quelconque. *Par anal.* Séjour hors de sa patrie.<sup>349</sup>

### **EXODE :**

n. m. (lat. *exodus* ; du gr. *exodos*, sortie). Emigration en masse d'un peuple : *Moïse conduisit l'exode des Hébreux*<sup>350</sup>.

---

<sup>346</sup> APRILE, S. et DUFOIS, S., *op. cit.*, p. 25.

<sup>347</sup> *Déportation* dans AUGE, P., *op. cit.*, vol. 2, p. 779.

<sup>348</sup> *Etranger* dans *Ibid.*, vol. 3, p. 324.

<sup>349</sup> *Exil* dans *Ibid.*, p. 364.

<sup>350</sup> *Exode* dans *Ibid.*, p. 365.

### IMMIGRATION :

n. f. (de *immigrer*). Action d'immigrer : *L'immigration est enrayée aux États-Unis.*

- Dr. intern. *L'immigration* consiste, pour des étrangers, à se fixer sur le sol d'un pays autre que leur pays d'origine et l'habiter de manière durable, avec ou sans espoir de retour.

La doctrine courante admet une double règle pour concilier la souveraineté et l'interdépendance des États : 1° Tout Etat a le devoir juridique de recevoir sur son territoire les ressortissants d'autres Etats ; 2° Il ne peut se soustraire à ce devoir que si son droit de conservation personnelle l'exige. Le système de restriction adopté par les Etats peut être réalisé de trois manières : a. Des Etats exigent de ceux qui veulent franchir les frontières la possession d'un certificat délivré par leurs autorités nationales et visé par celles du pays destinataire : c'est le système des *passesports* ; b. D'autres imposent le paiement d'une *taxe* qui constitue une barrière (*système des taxes d'entrée*) ; c. D'autres, enfin, interdisent l'accès de leur territoire aux individus qu'ils considèrent comme *indésirables* (*système de sélection ou d'exclusion*)<sup>351</sup>.

### MIGRATION :

n. f. (lat. *migratio*). Anthrop. Déplacement en masse d'un peuple ou d'une fraction considérable du peuple qui change de pays.

Syn. Migration, émigration, immigration. *Migration* s'entend par rapport au déplacement considéré en lui-même ; *émigration*, par rapport surtout au pays que quittent les groupes migrants ; *immigration*, par rapport aux pays où ils vont s'établir<sup>352</sup>.

### REFUGIE :

Le participe passé réfugié est adjectivé (1432) pour qualifier une personne qui est contrainte de quitter un lieu pour se soustraire à des persécutions, un danger, une condamnation. Il est substantivé dans le même sens (1573), notamment en parlant des protestants français qui durent s'exiler après la révocation de l'Édit de Nantes (1740, au pluriel). De nos jours, le nom désigne surtout une personne ayant quitté son pays pour des raisons politiques, religieuses ou raciales (sens attesté 1832, *Bulletin des lois*). Le mot s'applique souvent à des étrangers, et il en va de même pour l'emploi de l'emprunt anglais *refugee*, qui a déclenché une polémique quand il a été employé à propos des sinistrés du cyclone Katrina, mais il peut s'étendre à des ressortissants du même pays contraints de se déplacer<sup>353</sup>.

<sup>351</sup> *Immigration* dans *Ibid.*, vol. 4, p. 25.

<sup>352</sup> *Migration* dans *Ibid.*, p. 871-872.

<sup>353</sup> *Réfugié* dans REY, A., dir., *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2010, p. 188.